



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 29/01/2025
Reçu en préfecture le 29/01/2025
Publié le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20250127-D_2025_1_8-DE-

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2025_1_8

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 27 janvier à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente - Mairie de Beaulieu, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 21 Janvier 2025

Présents : 26

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionel

Votants : 29

**Objet : Autorisation au
Président pour solliciter une
subvention à la Région en vue
de la réalisation d'une aire de
covoiturage**

Pouvoirs :

Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionel
Monsieur THIBON HUBERT a donné pouvoir à Monsieur MICHEL Jean-Marc
Monsieur LEGRAS Emmanuel a donné pouvoir à Monsieur THIBON Pierre

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur THIBON HUBERT, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur LEGRAS Emmanuel

Secrétaire de Séance : Monsieur Thierry BRUYERE-ISNARD

M. Thierry Bruyère-Isnard, Vice-président en charge de la mobilité, rappelle que le projet de création d'une aire de covoiturage a émergé lors des réflexions intercommunales liées à la mobilité (TENMOD), mais aussi au travers des différentes concertations citoyennes organisées en lien avec l'extension de la ZA Balagère sur la commune de Chambonas. Un délaissé d'environ 500m² a donc été ménagé afin d'accueillir une aire de covoiturage d'une quinzaine de place de stationnement environ. Le financement de ce genre d'équipement étant prévu dans le cadre de la convention mobilité signée avec la Région, il convient d'autoriser le Président à déposer un dossier de subvention. Le montant estimatif du projet est de 27 000€ HT. L'aide sollicitée auprès de la Région sera de 13 500€ (subvention plafonnée à 50% des dépenses et 900€ maximum par place).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le projet de mise en place d'une aire de covoiturage dans l'extension de la ZA Balagère sur la commune de Chambonas, à proximité de l'hôpital, AUTORISE le Président à solliciter la Région à hauteur de 13 500€ dans le cadre de la convention de coopération en matière de mobilité, AUTORISE le Président à prendre toutes mesures utiles à l'application de cette décision.

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER

Envoyé en préfecture le 29/01/2025

Reçu en préfecture le 29/01/2025

Publié le

ID : 007-200039832-20250127-D_2025_1_8-DE



Emis le 27/01/2025, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le